



Règlement intérieur

RESPONSABILITE

La prise en charge des enfants par les éducateurs sportifs commence et s'arrête aux heures précises des séances d'apprentissage. ***Il est demandé aux responsables légaux de s'assurer, en déposant les enfants, que l'activité a bien lieu et qu'ils soient présents à la fin de la séance pour reprendre en charge le mineur dès sa sortie des vestiaires.*** La piscine Nayeo décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenu à un enfant qui ne s'est pas présenté au « MNS » ou qui a quitté le bassin sans son autorisation. Il en est de même dès la sortie de l'établissement et sur la voie publique.

ACCES AUX BASSINS / HYGIENE

Tout utilisateur de la piscine est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité qui y sont exigées.

La douche est obligatoire avant l'entrée aux bassins.

Le port du bonnet est obligatoire ainsi que l'utilisation d'un maillot de bain classique (pas de short ou de caleçon)

DISCIPLINE / SECURITE

Tout agissement ou comportement répréhensible voire dangereux au sein de l'établissement (chahut, désobéissance ou non-respect des consignes, vol, dégradation ...) entraînera automatiquement un avertissement avant une possible sanction.

Chaque enfant est responsable de ses affaires. Pensez à enlever montres, bijoux, etc. ...

La piscine décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

L'accès au vestiaire collectif se fera 15 min avant le début du cours et l'enfant disposera de 15 min pour en sortir après son cours.

Nous vous prions de bien vouloir respecter les horaires des cours. En effet, les portes d'accès aux vestiaires collectifs seront fermées pour des raisons de sécurité dès que le cours commence.

Il vous appartient d'examiner votre couverture d'assurance en Responsabilité Civile pour les dommages causés à autrui ou dont vous pourriez être déclaré responsable au cours de l'activité.



Règlement intérieur

REMBOURSEMENT

Toute demande d'annulation ou d'interruption de l'activité en cours ne donnera pas droit à un remboursement. De même, les séances non consommées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ni de rattrapage, ainsi que les séances qui tomberont sur un jour férié.

Les informations reprise sur le dossier d'inscription sont soumises au droit d'accès et de rectification prévu par l'article 27 de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

PROTOCOLE COVID

Les enfants pourront accéder aux vestiaires par l'entrée collectif 15 min avant le début du cours.

Les parents ne sont pas admis dans les vestiaires, le hall d'accueil et la mezzanine durant la période de crise sanitaire.

N'hésitez pas à équiper votre enfant de sa tenue de bain sous ses vêtements avant de venir à la piscine.